

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Oyem : le budget du Conseil départemental à plus de 267 millions

TOUTEFOIS, il enregistre une baisse par rapport à l'exercice précédent.

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

La session budgétaire du Conseil départemental du Woleu s'est déroulée le 19 janvier à Oyem. Les travaux ouverts par le préfet du Woleu, Élie Nziengui, ont réuni 21 conseillers sur les 35 que compte cette collectivité locale. Et il y a eu 10 procurations et 4 absents. C'est dans le respect des mesures barrières que s'est déroulé le vote du budget primitif du Conseil départemental du Woleu (CDW), évalué en recettes et en dépenses à la somme de 267 millions 114 mille 559 francs. Soit une baisse de 13 millions 251 mille 195 francs par rapport à 2020.

Qui s'explique, selon le président du CDW, Désiré Owono-Ndong, par le fait que "lors du débat sur les orientations budgétaires, les conseillers n'ont pas validé les rubriques des projets n'ayant rien apporté dans les caisses du Conseil".

Qu'à cela ne tienne, les uns et les autres se réjouissent de ce que leur collectivité locale a pu engranger plus de 100 millions de recettes propres. Une augmentation qui permet ainsi au Conseil départemental du Woleu de passer de la 3e à la 4e catégorie. Au titre des recommandations, suite à la crise sanitaire qui prévaut, les conseillers ont invité le bureau du CDW à être plus proche des populations rurales, à travers des campagnes de sensibilisation et de distribution des bavettes.

Le président Owono-Ndong et son équipe ont aussi été invités à orienter le budget 2021 vers la



Photo : PME

Les conseillers départementaux pendant la session ordinaire.

réalisation des projets à même de contribuer au bien-être socio-économique des populations. Entre autres, "la réalisation et la

réparation des ponts, des pompes hydrauliques, etc." Sans oublier la construction d'une barrière pour la brique-

terie du Conseil départemental, d'un magasin d'exposition des meubles, d'une guérite et d'une "garderie départementale".

Juridiction des mineurs : fin de la tournée dans les établissements secondaires

Jean Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

La juridiction des mineurs du Tribunal de première instance de Port-Gentil vient de boucler la tournée des établissements secondaires entamée le 7 janvier dernier, en collaboration avec la Direction d'académie provinciale (DAP) et la Direction de zone académique (DZA). S'inscrivant, explique-t-on, dans le cadre de la loi organique numéro 003/2018 du 8 février 2019 portant Code de l'enfant en République gabonaise, la tournée visait à veiller aux droits de l'enfant et à rappeler à ces derniers leurs obligations envers leurs parents, leurs enseignants, l'environnement, la société... C'est en application de l'article 11 dudit Code qui donne composition des acteurs du système de protection de l'enfant que la présidente de la juridiction des mineurs, Greta



Photo : Jean Paulin Allogho

La présidente de la juridiction des mineurs, Greta Clarielle Marat-Abyla Tchandi.

Clarielle Marat-Abyla Tchandi, et l'ensemble de ses collaborateurs ont pris l'engagement de travailler en approche systémique, c'est-à-dire de manière concertée, et d'entreprendre cette tournée dans les établissements secondaires, afin de faire connaître le nouveau Code de l'enfant. Au sortir des entretiens avec les encadreurs et les élèves, le constat a été le même : insécurité des enfants, violences entre enfants, consommation de drogues par

les enfants, moyennes sexuellement transmissibles, harcèlement sexuel des professeurs sur des élèves, non-respect du règlement intérieur, sanctions humiliantes et dégradantes (les élèves désherbent, lavent les toilettes, sont mis à genoux en plein air). Faisant le bilan, Greta Clarielle Marat-Abyla Tchandi s'est dit inquiète pour les enfants qui deviennent violents et pour leur sécurité dans les établissements qui laisse à désirer.

Mandji : l'ancien député PGP Joseph Mayagui n'est plus

J.F.M
Libreville/Gabon

ANCIEN député de la 9e législature, pour le compte du Parti gabonais du progrès (PGP) dans le 1er siège du département de Ndolou (Mandji) – canton Kumu-Péni – Joseph Mayagui a tiré sa révérence le 12 janvier dernier à Libreville, à l'âge de 65 ans. Son inhumation aura lieu cette fin de semaine dans son village natal de Ndolou. Au moment où ses parents, amis et connaissances s'appêtent à lui rendre un dernier hommage, l'histoire retiendra, pour la postérité, qu'il est le premier opposant pour cette circonscription à avoir siégé à l'Assemblée nationale, de 1996-2001, grâce à son aura qui était indiscutable dans la contrée. Et le demeurera encore longtemps ! Entendu que depuis la fin de son mandat en 2001, tous les députés



Photo : DR

L'ancien député, Joseph Mayagui de son vivant.

du département de Ndolou et son chef-lieu Mandji, sortent systématiquement des rangs du Parti démocratique gabonais (PDG) au pouvoir. Notons que celui qu'on appelait affectueusement "Tozo" était, avant tout, un ingénieur des Mines de formation. Marié, il était père d'une nombreuse famille. Que la terre lui soit légère !